

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
SEANCE du 30 septembre 2015

|                       |                   |                       |    |
|-----------------------|-------------------|-----------------------|----|
| DATE DE CONVOCATION : | 23 septembre 2015 | MEMBRES EN EXERCICE : | 15 |
| DATE D'AFFICHAGE :    | 23 septembre 2015 | MEMBRES PRESENTS :    | 13 |
|                       |                   | MEMBRES REPRESENTES : | 1  |

Le 30 septembre 2015 à 18 heures quarante-cinq, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Etienne HEBERT, Maire.

Etaient présents :

Mmes DE LA MONNERAYE, LAMY, LOISELIER-CHOQUER, SELIGMANN, THIERRY, TOCQUEVILLE, UNVOAS-AUGUSTIN

MM. CARTIER, DELAVAUT, PUYMALY, RAGOT, VERLAC.

M. FREHAUT a donné procuration à Yolande SELIGMANN

Yolande SELIGMANN est nommée secrétaire de séance

• ***Le conseil municipal,***

■ ***À l'unanimité :***

- **AUTORISE LE MAIRE A SIGNER** une convention de mise à disposition aux communes membres du portail de téléservice « ma Métropole »,

- **APPROUVE** les 2 rapports de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges concernant les transferts des communes vers la Métropole des compétences voirie, urbanisme, défenses extérieures contre l'incendie, énergie, crématorium et M.I.N. ; et les transferts consécutifs aux restitutions de compétences vers les communes du Pôle Val de Seine,

- **AUTORISE LE MAIRE A SIGNER** une convention avec la Métropole permettant à la commune de mettre en place sur les équipements métropolitains d'éclairage public, des installations (illuminations ornementales, radars, dispositifs de télésurveillance),

- **AUTORISE LE MAIRE A SIGNER** une convention pour le remboursement aux communes des dépenses supportées provisoirement après le 1<sup>er</sup> janvier 2015, en lieu et place de la Métropole et liées au transfert de la compétence « voirie », dont éclairage public à la Métropole,

- **DECIDE** de supprimer pour 2016 l'exonération de la taxe foncière pour les propriétés bâties des grands ports maritimes, pour les propriétés situées dans l'emprise des ports concernés,

- **ACCEPTTE** le rapport relatif aux mutualisations de services entre la métropole et les communes membres (échange de matériel, de personnel),

- **DECIDE** que le tarif de l'accueil périscolaire occasionnel de la garderie sera de 2,54 euros,

- **MODIFIE** l'accord d'aménagement et de réduction du temps de travail du personnel des services techniques ; soit 4 jours pour 29,50 heures, à la place de 18 jours, pour 125.75 heures,

- **REPORTE** à une séance prochaine de conseil municipal, la décision de vendre l'épicerie et le logement attenant, afin d'évaluer les conditions.

le Rouen Normandie sur le prix et la qualité du service  
d'élimination des déchets ménagers et assimilés est tenu à la disposition du public et  
téléchargeable sur le site internet [www.metropole-rouen-normandie.fr](http://www.metropole-rouen-normandie.fr).

- Le ramassage des ordures ménagères pose problème dans certaines rues de la commune. En effet, les camions ne doivent plus faire de marche arrière, et sont gênés par le stationnement de quelques véhicules. La Métropole propose de créer des points centraux de dépôt des déchets, et de réglementer le stationnement des véhicules les jours de collecte. Bien sûr, les élus sont en discussion avec les services de la Métropole pour régler ce problème.
- Les élections régionales ont lieu en décembre. Il y a une réunion à SAINT PIERRE DE MANNEVILLE le 08 octobre à 20 heures 30, organisée par la Métropole sur la future région.
- Selon le président de la Métropole, l'inauguration de la piste cyclable était prévue en septembre 2015. Le tronçon manquant sera aménagé dans les meilleurs délais. Il y a eu des difficultés entre le Département, la Métropole et le Port. Le projet initial avec une passerelle a été supprimé pour des raisons financières. La piste cyclable est utilisée par des véhicules à moteur. La sécurité des jeunes enfants est en jeu.
- Nous n'utilisons plus de produits phytosanitaires pour le désherbage. C'est un désherbage mécanique. Un élu signale l'importance de faire les joints avenue Pierre Michon car ils risquent d'éclater cet hiver.
- L'entreprise installée sur le quai en face LECUREUR qui traite la ferraille fait du bruit. Un riverain s'est plaint.
- Le panneau lumineux est enfin installé. Il a une vocation municipale et revêt une importance dans le cadre de la sécurité et de la sûreté. Il pourra s'ouvrir aux associations, qui devront s'adresser à Mme LOISELIER-CHOQUER, adjointe chargée des associations.
- Les sanitaires du foyer sont une belle réussite.

*Toute personne physique ou morale a le droit de demander communication des procès-verbaux du conseil municipal (article L2121-26)*